

Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 1942 de la Chambre de commerce suisse en France

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **22 (1942)**

Heft 8

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sables dont l'exportation reste autorisée) donner au fabricant, justifiant d'une commande étrangère régulièrement passée, une attribution supplémentaire de matière première ou d'énergie, renouvelable quand l'exportation aura été effectivement réalisée.

Enfin, dans certains cas, les exportateurs ont besoin d'un appui financier. Le Ministère des Finances a prévu avec un sens assez exact des réalités, que les prix à l'exportation étaient libres. Ce qui signifie que l'exportateur est libre de vendre sa marchandise à un prix supérieur à celui du marché national. En principe, c'est parfait. En pratique, une mesure vient atténuer, sinon même supprimer, cette prime à l'exportation. Tout exportateur est tenu, en effet, de verser une taxe de « péréquation » dont le taux varie de 10 à 80 p. 100, perçue tantôt sur la différence de prix existant entre le prix intérieur et le prix à l'exportation, tantôt sur le prix intégral de vente. Le produit de cette taxe est versé à un fonds de péréquation qui permet d'accorder des subventions aux importateurs pour leur permettre de compenser l'écart entre le prix élevé des marchandises importées et le prix intérieur plus faible.

Or, cette taxe est une gêne visible pour certains exportateurs. Variant selon les pays et les marchandises, elle rend plus difficile les prévisions et les calculs du prix de revient. Les prix de revient à la production, d'autre part, ont monté beaucoup plus que les taux officiels ne peuvent le laisser sup-

poser et la liberté des prix à l'exportation est pour certains fabricants la seule façon de pouvoir maintenir inchangés leurs prix sur le marché français. La péréquation s'accomplit ainsi souvent automatiquement. Aussi, à notre avis, au lieu de frapper toutes les marchandises d'un véritable droit de douane à l'exportation conviendrait-il maintenant, à la suite de la hausse des prix à la fabrication, de le supprimer ou tout au moins de l'atténuer. Et si une caisse de compensation doit fonctionner qu'elle profite aussi aux exportateurs les moins favorisés pour leur permettre de concurrencer les prix sur les marchés étrangers. Ainsi, en Suède, les prix ont en moyenne haussé de 50 p. 100 (1) seulement depuis 1939. La hausse est en France bien plus sensible sur nombre d'articles industriels, dont la vente à l'exportation devient impossible ou, à tout le moins, difficile.

Le problème actuel de nos exportations mérite donc d'être étudié de près et certaines réformes doivent être réalisées. S'il est légitime de songer dès maintenant à reprendre avec l'étranger des relations internationales fructueuses dont dépend l'avenir de notre commerce extérieur, il faut d'abord maintenir un minimum d'échange avec les pays qui nous sont encore accessibles, condition indispensable de la reprise.

(1) En Suisse la hausse n'atteint même que 42 p. 100 (note de la R. E. F. S.).

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 1942 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le 28 septembre dernier s'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire de la Chambre de Commerce Suisse en France, dans la salle de réunion du Cercle Commercial Suisse de Paris.

L'Assemblée fut présidée par M. Baumann, Président de la Chambre de Commerce. M. le Consul Senger, chargé des affaires économiques au Consulat de Suisse à Paris, honora la réunion de sa présence. Aux côtés de ces deux personnalités on remarquait M. le Consul Huber et M. Hulftegger, Trésorier du Cercle Commercial Suisse de Paris, ainsi que MM. Bitterli, ancien Président, Brandt, ancien Président et premier Vice-Président en exercice, Monvert, deuxième Vice-Président et Loppacher, Membre du Comité de Direction. Les Membres de la Chambre de Commerce Suisse en France présents ou représentés étaient au nombre de 234 dont 196 membres actifs et 38 membres associés.

En ouvrant la séance à 17 heures, M. Baumann remercia M. le Consul Senger d'avoir bien voulu assister à la réunion et M. Hulftegger, Trésorier du Cercle Commercial Suisse, de l'hospitalité offerte en cette occasion à la Chambre de Commerce Suisse. Puis l'Assemblée constitua son bureau, désignant MM. Forrer et de Stockar comme scrutateurs et M. Gérard de Pury, Secrétaire général de la Chambre de Commerce, comme Secrétaire de séance.

L'Assemblée avait été convoquée dans le but d'élire un nouveau Président. M. Baumann, quittant Paris pour occuper en Suisse une nouvelle situation, exprima à l'Assemblée ses regrets de résigner la charge présidentielle qu'il avait occupée depuis l'Assemblée Générale ordinaire de 1941.

M. Brandt, Vice-Président, prit ensuite la parole pour rappeler qu'il avait été prévu en 1941, que dans le cas où M. Baumann serait obligé de renoncer à la présidence, il

assumerait cette charge en sa qualité de premier Vice-Président. Il expliqua qu'étant surchargé de travail il lui serait difficile, actuellement, de présider aux destinées de la Chambre de Commerce, et qu'il était très heureux de pouvoir annoncer à l'Assemblée que M. Bitterli, dont il évoqua la belle carrière, avait accepté d'être désigné par le Conseil d'Administration comme candidat à la présidence.

Le vote eut lieu par bulletins secrets. M. Bitterli fut élu à l'unanimité moins cinq abstentions. Son mandat prendra fin, à sa demande, à l'échéance prévue pour la présidence de M. Baumann, c'est-à-dire à l'Assemblée Générale ordinaire de 1944.

Sur la proposition du Conseil d'Administration, MM. Pierre Bezençon, Paul Grandjean et Henri Perrenoud furent élus membres dudit Conseil. Leurs mandats arriveront à échéance à l'Assemblée Générale ordinaire de 1948.

Après avoir remercié l'Assemblée de son élection, M. Bitterli prononça une allocution dont nous reproduisons les passages suivants (1) :

« Votre Conseil a sur le chantier plusieurs travaux importants. Il a commencé, sur l'initiative de M. Brandt, l'étude d'une révision totale de nos statuts. Ceux-ci n'ont subi depuis la fondation de notre Compagnie que des modifications de détail, tandis que la structure de la Compagnie a été entièrement modifiée : des Sections nouvelles ont été créées et son organisation a été fortement développée. Pendant les premières années de l'existence de notre Compagnie la grande majorité de ses membres se recrutait dans la région parisienne, aujourd'hui un quart seulement de nos 3.600 membres réside dans cette région, tandis que deux quarts environ habitent le reste de la France et un quart se trouvent en Suisse. Les membres groupés en Sections n'ont, pour ainsi dire, qu'une liaison administrative avec notre Siège ; leur opinion ne se fait que rarement entendre aux réunions de votre Conseil. Il serait certainement dans l'intérêt de notre Compagnie que nous établissions une collaboration directe et efficace avec nos Sections en France et le groupe important de nos membres résidant en Suisse. Il serait d'autre part désirable que nos Administrateurs, domiciliés en province et en Suisse et qui forment la majorité, puissent prendre une part plus active aux travaux de votre Conseil, de sorte que pour eux le titre de membre du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce Suisse en France soit plus qu'un titre honorifique. Et tout cela est d'autant plus nécessaire que notre Compagnie devra à l'avenir s'occuper de questions économiques encore plus que par le passé, car ces questions auront pour la Suisse, une fois la paix rétablie, une très grande importance. L'après-guerre ne doit pas nous surprendre : nous devons dès aujourd'hui étudier les problèmes qui pourront alors se poser, et surtout nous documenter pour être à même de les traiter, au moment voulu, en connaissance de cause. Il se posera d'ailleurs aussi des questions concernant l'économie de notre Compagnie elle-même ; nous aurons certainement l'occasion de vous en entretenir lors de notre prochaine Assemblée Générale ordinaire.

« Etant sûr d'être en parfaite communion avec vous, il me tient à cœur de dire à notre Président, qui nous quitte, notre vive satisfaction pour les remarquables résultats obtenus pendant la trop courte durée de sa présidence, et lui adresser l'expression de notre profonde reconnaissance pour le grand et intelligent dévouement qu'il a toujours témoigné aux intérêts de notre Compagnie. »

De son côté, M. le Consul Senger voulut bien prendre la parole pour mettre en lumière les qualités éminentes de M. Baumann et de M. Bitterli et assurer la Chambre de Commerce Suisse en France de son entier concours. Il s'exprima dans les termes suivants :

« Permettez-moi de me faire l'interprète de M. Naville, Gérant du Consulat de Suisse à Paris, actuellement absent en vacances, pour vous exprimer ici, M. le Président, ses sincères remerciements pour les éminents services que vous avez rendus à la défense des intérêts économiques suisses en France durant le laps de temps pendant lequel vous avez présidé cette Chambre de Commerce.

« Vous avez vous-même déclaré, l'autre jour, que pour accomplir la tâche que vous vous étiez assignée, après avoir accepté, le 28 juin 1941, la présidence de cette Compagnie, vous aviez fréquemment recouru à vos collègues du Conseil d'Administration et que c'était beaucoup grâce à leur précieuse collaboration que vous aviez réussi à obtenir les heureux résultats dont nous vous félicitons aujourd'hui. Vos amis et collaborateurs intimement liés à votre activité de Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, sont donc bien au courant de vos efforts, de vos multiples démarches et de vos réussites, si bien que je crois pouvoir me dispenser de les énumérer toutes ici pour souligner combien sont justifiées nos félicitations et nos remerciements.

« Vous m'autoriserez cependant à ajouter à ces remerciements officiels les miens non moins sincères, pour la bienveillance avec laquelle vous m'avez accueilli parmi vos amis du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce Suisse en France et pour les nombreux témoignages de sympathie dont vous avez bien voulu m'honorer et auxquels, croyez-le bien, j'ai été extrêmement sensible.

« Mais que sont pour vous, M. le Président, nos félicitations, à côté de celles que semble vous avoir décernées la Providence elle-même, en vous accordant le privilège le plus précieux que puisse souhaiter un Suisse émigré : celui d'avoir le bonheur de retourner au pays, après l'avoir bien servi au dehors. Malgré les regrets que nous ressentons en vous voyant nous quitter, nous nous réjouissons donc avec vous en pensant que vous allez pouvoir réaliser ainsi ce qui, pour la plupart d'entre nous, ne restera probablement toujours qu'un beau rêve.

« Et puis, M. le Président, nous vous voyons rentrer en Suisse dans la force de l'âge et nous savons que là-bas aussi, là-bas surtout, vous allez mettre tout votre savoir et votre expérience des hommes et des choses à la disposition de l'intérêt public.

« Nos meilleurs vœux vous accompagnent donc, M. le Président, en Suisse, où nous vous souhaitons santé et bonheur pour vous et votre famille, ainsi que pleine réussite dans tout ce que vous entreprendrez.

« Quant à vos collègues de la Chambre de Commerce Suisse en France, que vous laissez ici, vous avez l'assurance qu'ils poursuivront leur tâche avec le même zèle et le même dévouement dont ils ont toujours fait preuve jusqu'à maintenant. Vous ne pouvez pas non plus douter du succès de leurs efforts, puisque par le vote qu'ils viennent d'émettre, ils ont confié leur gouvernail au capitaine éprouvé qu'est M. Bitterli, dont la grande expérience et la volonté tenace lui ont toujours permis de conduire son navire à travers toutes les tempêtes et de le ramener à bon port.

« Je tiens personnellement à assurer M. Bitterli, ainsi que tout le Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce et le bureau de celle-ci, que mon concours le plus dévoué leur est acquis et que je serai toujours heureux de pouvoir collaborer avec eux pour le bien de notre pays. Je demanderai simplement qu'à leur tour, ils ne refusent pas de m'accorder leur confiance, qu'ils me fassent bénéficier largement de leurs expériences, dont j'aurai besoin pour mener à bien la tâche délicate qui incombe dans ces moments difficiles au Service économique du Consulat de Suisse à Paris. »

(1) Nous regrettons que le manque de place ne nous permette pas de publier in-extenso le texte des discours de MM. Bitterli et Senger.